Mettre en place une éducation à la citoyenneté (RSC)

La proposition en clair

Créer un parcours structuré de responsabilité et de citoyenneté associant connaissances civiques, engagement et expérience collective.

Pourquoi agir ?

La citoyenneté ne se résume pas au vote. Elle consiste aussi à écouter, argumenter, coopérer, respecter les droits d'autrui et comprendre les règles communes. Ces compétences se construisent dès l'adolescence, notamment au collège, entre la sixième et la troisième.

À l'heure des réseaux sociaux, un élève peut recevoir en quelques minutes des dizaines de messages contradictoires. Savoir distinguer une information vérifiée d'une rumeur, reconnaître une manipulation et débattre sans insulter devient indispensable à la liberté de jugement.

Les inégalités territoriales comptent : organiser une rencontre avec une association, un élu, un journaliste ou un service public est plus simple près d'une grande ville que dans un collège isolé. La même ambition exige donc des moyens différents.

Le modèle KAIROS s'appuie sur une simulation de 6 970 collèges, à partir de données ministérielles de 2025 et 2025-2026. Il identifie notamment 164 établissements de moins de 100 élèves, pour lesquels les déplacements et l'organisation peuvent être particulièrement difficiles.

Situation actuelle

Aujourd'hui, les collégiens suivent déjà un enseignement moral et civique (EMC). L'histoire-géographie, le français, les sciences et la vie scolaire abordent également la liberté d'expression, l'égalité, l'environnement, les institutions ou le débat argumenté.

Les établissements disposent aussi de conseils de vie collégienne, d'actions associatives et de projets avec des partenaires locaux. Mais ces possibilités dépendent souvent du temps des équipes, de leur réseau et des transports disponibles.

Il faut distinguer les heures de cours et les heures de pratique. Une visite préparée d'un tribunal, un échange contradictoire avec des associations ou un projet collectif n'ont pas le même coût qu'une séance menée en classe par un professeur.

Mesures proposées

50 heures annuelles pour toutes les classes de collège : 40 heures intégrées aux cours et 10 heures de pratique garanties.

Créer dans chaque collège un parcours annuel « Relation, Société, Citoyenneté » (RSC) de 50 heures par classe. Il concernera tous les élèves, dans le cadre scolaire ordinaire, sans sélection selon les résultats ou le milieu social.

Intégrer 40 heures aux cours et activités déjà prévus. En français, les élèves peuvent apprendre à construire un argument ; en histoire, étudier les institutions ; en sciences, distinguer une preuve d'une affirmation. Il ne s'agit pas d'ajouter 40 heures à l'emploi du temps.

Garantir 10 heures de pratique : rencontre avec des professionnels ou des associations, simulation de délibération, enquête sur un service public, projet d'entraide ou débat contradictoire. Les activités seront adaptées à l'âge et préparées avec un enseignant responsable.

Respecter une règle essentielle : aucune intervention ne doit servir à promouvoir un parti, une religion ou une opinion imposée. Les partenaires extérieurs seront formés et habilités ; pluralisme, laïcité et protection des mineurs seront vérifiés.

Attribuer des moyens supplémentaires aux collèges qui supportent davantage de contraintes : composition sociale défavorisée, isolement, éducation prioritaire et outre-mer. Le fonds de péréquation proposé atteint 50 millions d’euros par an, dont une réserve pour les situations exceptionnelles.

Former d’abord les équipes pendant une année scolaire entière. Publier ensuite un bilan des heures réellement effectuées, des compétences travaillées et des dépenses, puis ajuster les règles sans retirer aux élèves leur droit au parcours.

Calendrier de mise en œuvre

Année n — Préparer la réforme. Définir les compétences RSC, les ressources pédagogiques, les règles de neutralité et les conventions avec les partenaires. Cartographier les collèges et leurs contraintes ; identifier les secteurs où les associations et transports sont rares.

Année n — Préparer aussi les financements. Consolider les données de l’Éducation nationale, vérifier le nombre réel de classes et simuler les dotations. Constituer les équipes de formateurs académiques et préparer le fonds de péréquation de 50 millions d’euros.

Année n+1 — Former pendant une année scolaire complète. Enseignants, chefs d’établissement, personnels éducatifs et administratifs concernés, référents et partenaires réguliers apprennent à organiser les 40 heures intégrées et les 10 heures de pratique.

Coûts et financement

Le budget proposé atteint 160 à 165 millions d’euros par an en régime normal ; KAIROS retient 170 millions comme enveloppe de prudence. Il s’agit d’estimations de travail, pas de crédits déjà votés ni d’une prévision officielle.

Premier poste : environ 79,6 millions d’euros par an pour organiser les 10 heures de pratique garanties dans les classes, notamment les interventions et déplacements nécessaires. Les 40 autres heures sont intégrées aux enseignements existants : elles ne doivent pas être facturées comme des cours entièrement nouveaux.

Deuxième poste : 30 à 35 millions d’euros par an pour la coordination, la préparation, l’appui aux établissements et les fonctions de pilotage. La formation initiale de l’année n+1 devra être budgétée et vérifiée séparément si elle n’est pas déjà couverte par ces moyens.

Troisième poste : 50 millions d’euros de péréquation territoriale. La simulation KAIROS répartit environ 41 millions automatiquement selon les difficultés sociales et géographiques, et réserve 9 millions aux coûts exceptionnels. Ce fonds s’ajoute au socle ; il ne représente pas tout le budget.

Source : page KAIROS « proposition-36.html » transmise le 29 octobre 2026. Cette fiche résume les éléments publiés ; consulter la page pour le texte complet.